



Présents : Mmes Béatrice AUBRY - Marie-Noëlle BALLARE - Marie-Laure FRIEZ - Séverine HENRY - Bénédicte FIGUET

MM. Frédéric BLANC - Frédéric COLLAS

Absents excusés : Mme Hélène MARTIN – M. Mohamed KADOURI

Absents avant donné procuration : M. Alex THOMAS à Mme Séverine HENRY – M. Denis WEISS à M. Frédéric BLANC

Secrétaire de séance : Mme Marie-Noëlle BALLARE

Approbation de la dernière réunion du Conseil Municipal du 20 août 2024

La lecture du compte rendu de la réunion du 20 août 2024 n'appelle aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité par les membres présents du Conseil Municipal.

Réfection de la voirie communale « rue du Paigre » - Validation de devis

Madame le Maire expose :

Lors de la séance du 11 octobre 2023, le Conseil Municipal a approuvé le projet de réfection de la rue du Paigre.

Quatre entreprises ont été sollicitées :

Entreprises consultées	HT	TTC
SURLEAU	18 214,00 €	21 856,80 €
COLAS	37 994,00 €	45 592,80 €
EUROVIA	21 923,50 €	26 308,20 €
ROGER MARTIN	25 053,30 €	30 063,96 €

Le Conseil Départemental a accordé une subvention d'un montant maximum de 4 000€.

Madame le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise SURLEAU et de valider le nouveau plan de financement qui se présente comme suit :

	H.T.	T.T.C.
Travaux	18 214,00 €	21 856,80 €
Subvention Conseil Départemental	4 000,00 €	
Autofinancement	14 214,00 €	

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le devis de la société SURLEAU à 18 214 € HT (21 856,80 € TTC).
- **APPROUVE** le nouveau plan de financement prévisionnel tel que présenté.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2024.

Ouvertures dominicales 2025 - Commerces de détail alimentaires et non alimentaire

Madame le Maire expose :

La Loi Macron, promulguée le 6 août 2015, modifie en particulier l'Article L.3132-26 du Code du Travail, en accordant un pouvoir de dérogation aux maires concernant le repos dominical dans les commerces de détail alimentaires et non alimentaires permettant d'autoriser l'ouverture de ces commerces sur douze dimanches. La décision du Maire doit être prise par arrêté avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Pour les commerces de détail alimentaires et non alimentaires, la chambre de Commerce et d'industrie de Belfort propose 2 dimanches pour 2025 : 14 décembre et 21 décembre. Les associations de commerçants ainsi que les syndicats patronaux et salariaux ont été consultés sur ces 2 dimanches.

Les commerces de Botans ont été informés et n'ont présenté aucune demande supplémentaire.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** les commerces de détail alimentaires et non alimentaires de la Commune à ouvrir 2 dimanches en 2025, aux dates suivantes : 14 et 21 décembre.

Ouvertures dominicales 2025 - Commerces de vente automobile

Madame le Maire expose :

La Loi Macron, promulguée le 6 août 2015, modifie en particulier l'Article L.3132-26 du Code du Travail, en accordant un pouvoir de dérogation aux maires concernant le repos dominical dans les commerces de vente automobile permettant d'autoriser l'ouverture de ces commerces sur cinq dimanches. La décision du Maire doit être prise par arrêté avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Pour les commerces de vente automobiles, la chambre de commerce et d'industrie de Belfort propose 5 dimanches pour 2025 : 19 janvier, 16 mars, 15 juin, 14 septembre et 12 octobre. Les associations de commerçants ainsi que les syndicats patronaux et salariaux ont été consultés sur ces 2 dimanches.

Le commerce de Botans a été informé et n'a présenté aucune demande supplémentaire.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** les commerces de vente automobile de la Commune à ouvrir 5 dimanches en 2025, aux dates suivantes : 19 janvier, 16 mars, 15 juin, 14 septembre et 12 octobre.

Bois : tarifs 2025 pour l'affouage

Monsieur Frédéric BLANC, adjoint au Maire, expose :

La quantité totale de bois sera répartie équitablement entre chaque affouagiste.

La Commune a adhéré au label PEFC (certification durable des forêts).

Chaque année, les consignes de sécurité sont rappelées aux affouagistes par le garde forestier.

Rappel des tarifs 2024 :

- Chêne : 9,50 € / stère
- Hêtre et charme : 11 € / stère
- Perches : 6 € / stère pour un diamètre supérieur à 8 cm

M. BLANC propose les tarifs suivants pour 2025 :

- Chêne : 11 € / stère
- Hêtre et charme : 11 € / stère

- Perches : 6,50 €/ stère pour un diamètre supérieur à 8 cm

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Frédéric BLANC, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les tarifs pour l'affouage 2025 tels que proposés : chêne 11 €/ stère, hêtre et charme 11 € / stère et perche 6,50 € / stère pour un diamètre supérieur à 8 cm.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents y afférents.

Nettoyage et reprise étanchéité fontaine - demande subvention au fonds de valorisation du patrimoine de GBCA

Madame le Maire expose :

Le tablier de la fontaine située au niveau du 27 Grande rue n'est plus étanche, La société ALBIZZATI a été consultée et propose un nettoyage et une reprise de son étanchéité.

Le montant des travaux est estimé à 2 700 € HT (3 240 € TTC) selon devis.

Madame le Maire propose de retenir le devis de l'entreprise ALBIZZATI et de demander une subvention dans le cadre du fonds de valorisation du patrimoine de Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA) selon le plan de financement suivant :

Financements publics concernés	Montant éligible H.T.	Pourcentage	Montant du financement
GBCA	2 700 €	50 %	1 350 €
Autofinancement	2 700 €	50 %	1 350 €

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **SOLLICITE** une aide financière auprès de Monsieur le Président du Grand Belfort Communauté d'Agglomération dans le cadre du fonds de valorisation du patrimoine d'un montant de 1 350 €.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce projet.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2024.

Questions et informations diverses

Demande de subventions

- Prévention Routière
- Sapeurs-Pompiers Humanitaires

Par principe la Commune accorde une subvention aux associations de Botans uniquement.

Demandes d'Urbanisme

Accord d'une déclaration préalable pour un changement de fenêtres de toit au 15 rue de Dorans.

Accord d'une déclaration préalable pour un changement de fenêtres au 4 bis rue de la Bouloye.

Accord d'une déclaration préalable pour la pose de panneaux solaires au 4 rue du Port.

Projets envisagés en 2025

- Rue des sources : Aménagement de la voirie « rue des sources », phase 2 de l'enfouissement des réseaux avec une étude par un bureau d'études pour l'écoulement de l'eau près de la fontaine
- Isolation du toit de la salle des 3 fontaines
- Rénovation de la fontaine située rue des sources

Travaux réalisés et à venir

Un petit espace de stockage a été installé pour le logement communal et le caniveau à l'entrée du parking a été entièrement refait cet été.

Prochainement :

- L'éclairage du terrain de pétanque défectueux va être remplacé par un éclairage solaire.
- L'éclairage à l'entrée du logement communal va être réparé.
- L'éclairage sous le pont de l'autoroute, défectueux va être remplacé par des lampes Leds

Travaux d'enfouissement

ENEDIS doit changer le poste situé rue des sources.

Remplacement de la canalisation AEP et des branchements associés.

Grand Belfort Communauté d'agglomération a terminé le remplacement de la canalisation d'eau potable dans la rue des sources. Une première portion a été réalisée en début 2024.

SIEMPK (école maternelle)

Un verre de l'amitié » a été offert à la Mairie de Sevenans pour le départ de Armelle Chatelain, secrétaire du syndical de l'école maternelle

RPI (école élémentaire)

Prochaine réunion le 28 10 2024

Personnel Communal

Jean-Luc COUCHOT, employé communal de la Commune de Botans devrait prendre sa retraite au 1 février 2025.

La séance est levée à 20h50
Fait à BOTANS, le 30/10/2024

Madame le Maire,
Marie-Laure FRIEZ



La secrétaire de séance,
Marie-Noëlle BALLARE

